

Règlement de la course

- Art. 1 Dénomination « Les 10km d'Avensan » qui se dérouleront le 18 novembre 2012
- Art. 2 Parcours sur route selon le règlement FFA sur une distance de 10km mesurée et homologuée par la FFA.
Les coureurs emprunteront les routes de la commune d'Avensan (circuit plat et roulant),
Chaque kilomètre sera signalé.
- Art. 3 J'ai lu et accepté le règlement, j'accepte de m'y conformer.
- Art. 4 **Départ 10h au bourg d'Avensan.**
- Art. 5 **Les inscriptions seront prises sur place mais seront closes vingt minutes avant le départ.**
Il est conseillé de s'inscrire d'avance par courrier jusqu'au 16 novembre auprès de Mr Gleyze J.F., 4 chemin de Semonlon, 33480 Avensan.
Ne pas oublier de joindre le certificat médical et le chèque pour les droits d'inscription à l'ordre de **TOUT AVENSAN COURT,**
de 6€ ou de 8€ si engagement sur place.
- Art. 6 Récompenses: trophées et coupes aux premiers.
Un lot offert à tous les arrivants, une rose aux 30 premières femmes et un tirage au sort de 30 lots.
- Art. 7 Les ravitaillements se situent au 5ème km et à l'arrivée.
- Art. 8 Sécurité assurée par des commissaires bénévoles munis de brassards de course aux carrefours.
- Art. 9 Le service médical se compose de la Croix Rouge et d'un médecin qui se trouvent à l'arrivée.
- Art. 10 **Les coureurs devront rester sur le côté droit de la route et ne la traverser qu'aux endroits prévus.**

Bulletin d'inscription

N° Dossard

Nom

Année de naissance

Prénom

F

H

Adresse

CP

Localité

Club

N° de licence
(joindre photocopie)

Fédération

Non licencié

Signature obligatoire

Vous devez fournir obligatoirement les informations ou documents suivants:

si licencié FFA: N° de licence et photocopie

si licencié UFOLEP, FSCF, FSGT, PASS RUNNING, ATHLE ENTREPRISE, TRIATHLON, UNSS UGSEL, ATHLE RUNNING,
joindre la photocopie

si non licencié, joindre l'original d'un certificat médical
(ou photocopie certifiée conforme datant de moins d'un an de non contre-indication à la course à pied en compétition.)